



GROUPE MEGGITT

Document sur les exigences de qualité applicables aux fournisseurs

Document :	MPRC-10 Document sur les exigences de qualité applicables aux fournisseurs
Version :	3
Date:	19 mars 2018
Fonction principale :	Achats
Responsable de processus :	Chef de groupe de l'excellence fournisseurs

Version	Date	Description
1	20 avril 2015	Version de lancement
2	03 août 2017	Actualisée sur la base de la norme AS/EN/JISQ9100:2016
3	19 mars 2018	Actualisée pour inclure des références à la norme AS/EN/JISQ 91XX Article 2 “Coquille” corrigée “AS/EN/JISQ 9102” remplacé par AS/EN/JISQ 9120 Article 8.1.4.1 inséré Prévention des pièces suspectées non homologuées <i>Article 8.1.4.2 inséré Installation des pièces homologuées</i> Section 8.1.4 référence à la norme AS5553 ajoutée, également ajoutée à la liste des normes dans la section 1.1 Modifications mineures dans la mise en page <i>Article 8.3.6 formulation insérée “Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s’applique”</i> <i>Article 1.4 reformulé en conformité avec les conditions générales actuelles de Meggitt et les procédures de conformité commerciale</i>

Sommaire

1.	INTRODUCTION	4
2.	HOMOLOGATION DES FOURNISSEURS	9
3.	CERTIFICATION DES NORMES AS/EN/JISQ9100:2016 ET ISO9001:2015	11
4.	SYSTÈMES DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ (SMQ)	12
5.	LEADERSHIP	13
6.	PLANIFICATION	14
7.	SOUTIEN	14
8.	FONCTIONNEMENT	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
9.	ÉVALUATION DES PERFORMANCES	38
10.	AMÉLIORATION	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

1. INTRODUCTION

Selon Meggitt, la qualité des fournisseurs et la performance de livraison sont essentielles pour garantir que Meggitt continue de répondre et de dépasser les demandes croissantes du marché mondial et hautement concurrentiel de l'aéronautique, du spatial et de la défense (ASD). Pour cela, Meggitt attend de ses fournisseurs qu'ils maintiennent un Système de management de la qualité au standard de l'aérospatiale (AQMS) efficace, système qui peut être considéré comme la pierre angulaire pour offrir les meilleures prestations de service à la clientèle en matière de fourniture d'articles, de services et de processus.

Meggitt s'engage à collaborer avec ses fournisseurs pour favoriser une amélioration continue de la performance en matière de qualité, de livraison et de coût, par le biais d'une efficacité améliorée du traitement et de l'organisation.

Meggitt soutient l'homologation des fournisseurs aux plus hauts niveaux et considère les certifications comme un atout essentiel au cours du processus de sélection des fournisseurs. L'absence de telles certifications conduira à une surveillance accrue du fournisseur, fondée sur un plus haut niveau de risque perçu. La liste figurant ci-dessous indique les principaux critères utilisés par Meggitt pour vérifier le profil de risque d'un fournisseur.

- La certification détenue par les fournisseurs.
- L'acceptation des conditions générales de Meggitt (y compris le présent document).
- Les performances de qualité et de livraison.

Les exigences définies par le présent document font partie intégrante du contrat qui lie les fournisseurs et Meggitt et seront citées dans tous les contrats et bons de commande de Meggitt.

Meggitt est l'un des principaux fabricants mondiaux dans le domaine de l'aéronautique, du spatial & de la défense (ASD) à :

- concevoir, fabriquer et soutenir des avions et des articles associés pour divers clients civils et militaires.
- être juridiquement tenu de faire la preuve aux Autorités de contrôle d'être en capacité de concevoir, de fabriquer et de soutenir des pièces au plus haut niveau de sécurité (navigabilité) et de maintenir la navigabilité effective des pièces.

1.1. Format du document

Pour en faciliter l'utilisation, le présent document est organisé selon les chapitres des documents ISO9001:2015 Quality Management Standard (Norme de management de la qualité) et AS/EN/JISQ9100:2016 Aerospace Quality Management Standard (Norme aéronautique de management de la qualité) (chapitres 4 à 10). Des exigences supplémentaires de Meggitt sont signalées par des italiques gras dans les parties 5 à 10.

Meggitt exige une conformité à toutes les parties et sous-parties contenues dans le présent document, y compris la partie ou sous-partie du document sur la norme AS/EN/JISQ91XX (l'exigence minimale pour les fournisseurs hors aéronautique, spatial et défense est la conformité à la norme ISO9001:2015).

Lorsque l'organisme fournisseur est une association de fabricant, de maintenance et/ou de distributeur ASD, les dispositions pertinentes de chaque document AS/EN/JISQ91XX s'appliquent.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

Page 4 sur 42

MEGGITT

La déclaration qui en fait une exigence est la suivante :

“Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, c’est la norme ISO9001:2015 qui s’applique”

1.2. Accès

Meggitt dispose d'un droit d'accès sur tout fournisseur impliqué dans un produit Meggitt. Cela inclut l'accès à toute documentation applicable. Le fournisseur donnera aux clients Meggitt (ou aux mandataires habilités des clients) et/ou aux Autorités de contrôle, les droits d'accès aux installations où est effectué du travail pour Meggitt. Un tel accès sera utilisé pour vérifier que les activités de qualité entreprises répondent aux exigences du contrat avec Meggitt.

Une fois le fournisseur approuvé pour la série de normes AS/EN/JISQ91XX, alors son administrateur de base de données, Online Aerospace Supplier Information System (OASIS), doit accorder à Meggitt des droits d'accès aux résultats d'homologation et d'évaluation.

1.3. Exigences de conformité aux politiques de la part du fournisseur

Pour fournir des produits et des services à Meggitt, tous les fournisseurs sont tenus de prouver qu'ils se conforment aux politiques reconnues dans l'ensemble de l'industrie. Une liste – non-exhaustive – de ces politiques du secteur industriel figure ci-dessous :

- Loi anti-corruption / Code de déontologie
- Anti-fraude
- Minéraux sources de conflits
- Prévention de la contrefaçon
- Sécurité informatique
- Esclavage moderne
- Toxicomanie
- Politique de protection des lanceurs d'alerte

1.4. Conformité commerciale

Le fournisseur ne pourra communiquer à toute autre partie (nationale ou internationale, y compris des sociétés sœurs ou des entreprises associées), tout matériel, équipement, toute donnée matérielle/technique, tout dessin fourni par Meggitt sans l'autorisation écrite préalable du ou des site(s) Meggitt impliqués.

Le fournisseur ne pourra acheter de matériels, de composants, de pièces ou de procédés destinés à des produits Meggitt provenant de pays/régions interdit(s) en vertu des règlements sur le contrôle des exportations.

Le fournisseur devra fournir des déclarations sur la “Provenance des marchandises” lors des processus de demande de partenariat et d'appel de qualification (RFP/RFQ) ayant trait à l'approvisionnement sur le(s) site(s) Meggitt impliqué(s).

Le fournisseur ne pourra, sans l'autorisation écrite préalable de Meggitt, changer la source d'un produit ou d'un service contrôlé (nationale ou internationale, y compris des sociétés sœurs ou des entreprises associées).

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

Les informations pertinentes de nomenclature de contrôle des exportations et les déclarations de contrôle de destination doivent être ajoutées à tous les documents techniques avant que le fournisseur ne les communique à Meggitt.

Les matériels en provenance de n'importe quel pays du monde peuvent être soumis à la réglementation américaine, britannique ou à toute réglementation locale, régionale et internationale. Tous les sites Meggitt sont soumis à ces réglementations. Lorsque cela est exigé, les licences, permis et permissions approprié(e)s doivent être obtenu(e)s pour l'exportation à partir de, ou l'importation à destination de tout site Meggitt. Il incombe au fournisseur d'obtenir les autorisations requises pour l'exportation à partir de, ou l'importation à destination des sites du fournisseur, et de se mettre en liaison avec le(s) site(s) Meggitt concerné(s) pour s'assurer que toutes les autorisations requises sont obtenues. Sur demande, le fournisseur doit fournir tout renseignement exigé pour obtenir ces autorisations.

Les informations suivantes de nomenclature sont exigées pour les réglementations en matière de technologie, les déterminations d'autorisations et l'import/l'export de produits et de technologie. Chaque partie doit fournir les informations suivantes pour leurs produits et leur technologie ainsi que pour tout outillage/équipement de test, microprogramme et logiciel qui sera transféré dans le cadre d'un bon d'achat et/ou d'un contrat passé par Meggitt :

- Tarif/Code marchandise
- Numéro de contrôle des exportations
- Pays d'origine

Si Meggitt l'exige, le fournisseur doit veiller à :

- Détenir un certificat de conformité annuel en vigueur de la part de Meggitt
- Soumettre une confirmation de son enregistrement auprès de la DDTC (Direction des contrôles commerciaux en matière de défense) concernant le(s) site(s) Meggitt appropriés (applicable aux fournisseurs américains fabricants de matériels soumis à l'ITAR (Réglementation américaine sur le commerce d'armes au niveau international))

1.5. La santé, la sécurité et l'environnement

Le fournisseur doit s'engager à offrir un environnement de travail sûr et sain afin de minimiser tout risque d'accidents ou de blessures.

Le fournisseur doit respecter l'environnement et œuvrer à réduire les déchets, prévenir la pollution et économiser l'énergie. Le fournisseur doit respecter tous les permis et les autorisations applicables, y compris ceux concernant la gestion des matériaux et des déchets. Le fournisseur est tenu de respecter les exigences de la législation internationale, nationale et régionale qui s'appliquent concernant la santé et la sécurité du produit, du traitement et des déchets résultant de telles activités. Cette législation inclut, mais sans s'y limiter, la conformité, le cas échéant, aux normes RoHS, REACH et WEEE. L'inscription aux normes ISO14001 et OHSAS18001 est vivement encouragée.

1.6. Portée

Les exigences spécifiées dans le présent document sont complémentaires (et non alternatives) de la série actuelle de normes AS/EN/JISQ9100:2016 pour les fournisseurs de l'aéronautique, du spatial et de la défense (pour les fournisseurs hors aéronautique, spatial et défense, les normes ISO9001:2015 s'appliquent) et des lois contractuelles/applicables et des exigences réglementaires.

Le présent document contient également :

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

- Les exigences s'appliquant aux fournisseurs concernant la reconnaissance par Meggitt de la certification, telle qu'elle a été délivrée par un organisme certificateur, conformément aux exigences de l'IAQG (International Aerospace Quality Group).
- Les attentes de Meggitt concernant tous ses fournisseurs, maintenant et à l'avenir.

La permission de s'écarter des exigences Meggitt contenues dans le présent document est à l'entière discrétion de Meggitt et devra faire l'objet d'un accord avec le référent Contrôle de qualité des fournisseurs de Meggitt approprié.

Les demandes de dérogation par le fournisseur concernant le document MPRC-10 doivent être effectuées par le biais du document MFT-31. Le fournisseur doit utiliser ce document pour identifier tous les écarts et activités d'atténuation qui ont été/seront mises en œuvre.

Meggitt exige également, le cas échéant, que les fournisseurs se conforment aux exigences des "clients principaux d'intérêt" conformément à un contrat ou un bon de commande.

1.7. Applicabilité

Le présent document sur les exigences de qualité applicables aux fournisseurs de Meggitt (SQRD) s'applique à tous les fournisseurs fournissant des produits, des matériaux, des processus ou des services contribuant à la qualité du produit sur n'importe lequel des sites Meggitt au sein de Meggitt PLC.

Les exigences relatives au système qualité précisées ici sont destinées à faire partie des exigences contractuelles de Meggitt, et viennent s'ajouter à toutes les exigences (contractuelles ou non) auxquelles le fournisseur devra se conformer, y compris toute exigence légale, réglementaire ou administrative. Pour les besoins du présent document, un contrat existe lorsqu'un fournisseur accepte l'obligation de fournir des produits ou des services à n'importe lequel des sites Meggitt, que cela se fasse dans le cadre d'un bon de commande, d'un contrat à long terme ou autrement.

L'acceptation par un fournisseur d'un contrat précisant l'application du présent document (totale ou partielle) indique l'acceptation du contenu du présent document. Il incombe au fournisseur de communiquer et de transmettre ces exigences à ses propres sources. À la demande de Meggitt, le fournisseur devra apporter les preuves pertinentes d'une telle transmission.

Il incombe au fournisseur de veiller à mettre en œuvre au sein de sa propre structure toute révision du présent document et de son contenu. La dernière version du présent document est disponible via <https://www.meggitt.com/commercial>.

1.8. Termes et définitions

Plus loin dans le présent document, les fournisseurs de produits/services utilisés par Meggitt dans des applications hors aéronautique, spatial & défense sont désignés comme des fournisseurs "industriels" et doivent, au minimum, remplir les conditions définies par la norme ISO9001:2015.

Fournisseur ASD

- Fournisseur de composants utilisés dans des applications liées à l'aéronautique, au spatial & à la défense.

Fournisseur industriel

- Fournisseur de composants utilisés dans des applications hors aéronautique, spatial & défense.

1.9. Protocole d'accord

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

L'utilisation au sein du présent document des verbes **devoir** et **pouvoir** au présent ou futur de l'indicatif ou du conditionnel respectera les règles suivantes:

- Le mot **devra** (ou **devront**) dans le texte dénote une condition obligatoire : aucune dérogation à une telle obligation n'est admise sans un accord officiel.
- Le mot **devrait** dans le texte dénote une recommandation ou un conseil sur la mise en œuvre d'une telle obligation contenue dans le document ; on s'attend à ce qu'une telle recommandation ou un tel conseil soit suivi(e) à moins que des motifs particuliers n'y fassent obstacle.
- Le mot **doit** dans le texte est utilisé en cas d'exigences législatives ou réglementaires qu'il faut respecter.
- Le verbe au **futur de l'indicatif** dans le texte dénote une disposition ou un service ou une intention lié(e) à une obligation contenue dans le présent document.
- Le verbe **pouvoir** au présent de l'indicatif dans le texte dénote une pratique ou une action autorisée ; cela n'exprime pas une obligation contenue dans le présent document.

Ce protocole d'accord s'applique à l'intégralité du document.

1.10. Formulaires et modèles de formulaires

Les formulaires et modèles de formulaires auxquels il est fait référence dans le présent document sont disponibles auprès du service Achats de Meggitt concerné.

1.11. Documents de référence

Il incombe au fournisseur de veiller à effectuer son travail selon la toute dernière version des normes prescrites mentionnées dans le présent document ainsi que des obligations contractuelles.

Les demandes pour Meggitt ou les spécifications particulières d'un client Meggitt nécessaires devront être sollicitées auprès du service Achat de Meggitt concerné.

Il incombe au fournisseur de se procurer des copies des documents externes à Meggitt mentionnés ci-dessous. Ces documents comprennent, mais sans s'y limiter, les documents suivants :

- | | |
|--------------------------|--|
| • ISO 9000 | Systèmes de management de la qualité – Principes essentiels et vocabulaire |
| • ISO 9001 | Systèmes de management de la qualité – Exigences |
| • ISO 10012 | Exigences pour les processus et les équipements de mesure |
| • ISO 13485 | Dispositifs médicaux – Exigences des systèmes de management de la qualité |
| • ISO 15489 | Information et documentation. Gestion des documents d'activité |
| • ISO17025
d'essais | Exigences concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages & |
| • ISO 31000 | Management du risque – Principes et lignes directrices |
| • ISO 45001 | Management de la santé et de la sécurité au travail |
| • AS 5553
atténuation | Pièces électroniques contrefaites/frauduleuses ; prévention, détection, |

- AS 6081 Pièces électroniques contrefaites/frauduleuses ; Protocole de prévention, Distributeurs
- AS/EN/JISQ 9100 Exigences pour les entreprises de l'aéronautique, du spatial et de la défense
- AS/EN/JISQ 9102 Premier article de l'exigence d'inspection dans l'aéronautique
- AS/EN/JISQ 9103 Management des écarts de caractéristiques principales
- AS/EN/JISQ 9110 Exigences pour les entreprises de maintenance du secteur de l'aviation
- AS/EN/JISQ 9115 Exigences pour les entreprises-logiciels du secteur de l'aéronautique, du spatial et de la défense
- AS/EN/JISQ 9120 Exigences pour les distributeurs du secteur de l'aéronautique, du spatial et de la défense
- AS/EN/JISQ 9131 Définition de données et documentation de non-conformité
- AS/EN/JISQ 9145 Exigences pour la planification avancée de la qualité produit et Processus d'approbation des pièces de production
- AS/EN/JISQ 9146 Programme de prévention des dommages causés par des corps étrangers (FOD)
- AS 13000 Exigences de résolution des problèmes pour les fournisseurs
- ASME VIII Exigences pour les réservoirs sous pression
- ASME II A/B/C Spécification des matériaux
- ASME IX Exigences de qualification concernant le soudage/brasage
- ASME V Exigences pour des essais non-destructifs
- PED 97/23/EC Exigences pour une directive sur les équipements sous pression
- IATF 16949 Stratégie de transition ISO/TS 16949 › IATF 16949

2. HOMOLOGATION DES FOURNISSEURS

En fonction de sa branche d'activité et de sa classification, le fournisseur devra respecter les exigences des normes dont la liste figure dans le tableau de la partie 3. Des exigences supplémentaires peuvent s'appliquer et des exceptions peuvent être envisagées à la discrétion de Meggitt et qui seront convenues au terme de la procédure MFT-31.

Les fournisseurs homologués et les fournisseurs sous-traitants devront établir, documenter et maintenir un Système de Management de la Qualité (QMS) qui est évalué et certifié de manière indépendante. Meggitt n'acceptera que des organismes certificateurs qui respectent la norme ISO/IEC 17021 et/ou qui sont approuvés par des organismes d'accréditation signataires de l'IAF MLA tels que l'ANAB, l'UKAS etc.

Remarque : Bien que recommandée, la certification aux normes AS/EN/JISQ9100, AS/EN/JISQ9110, AS/EN/JISQ9115 ou AS/EN/JISQ9120 n'est pas obligatoire

2.1. Surveillance des fournisseurs

Meggitt devra maintenir un tableau de bord fournisseur pour tous ses principaux fournisseurs. Selon les performances et les risques fournisseur pour Meggitt, les fournisseurs peuvent faire l'objet d'une surveillance continue.

La surveillance des fournisseurs effectuée par Meggitt devra comprendre, selon les cas, des audits, des évaluations ou des contrôles sur site si cela est jugé nécessaire.

Meggitt peut, à n'importe quel moment, révoquer l'homologation d'un fournisseur (le retirant, par conséquent, de la liste des fournisseurs homologués) ou assortir l'homologation d'un fournisseur de conditions.

S'il y a lieu, le fournisseur devra mettre en œuvre un plan d'amélioration approuvé par Meggitt, et soumettre un rapport de suivi tel que cela aura été défini et convenu par Meggitt.

2.2. Modifications dans l'organisation des fournisseurs

Les fournisseurs devront aviser Meggitt dans les deux (2) jours ouvrables de toute modification de leur organisation affectant le personnel clé de management et les homologations.

Les fournisseurs devront aviser Meggitt, avant la mise en œuvre, de toute modification dans leur organisation touchant à l'emplacement de leur site de fabrication, à leurs processus de fabrication, à leurs sous-traitants approuvés, ou toute autre modification du même genre ayant un impact sur les matériaux de production ou l'offre de services auprès de n'importe quelle installation Meggitt.

Les informations nécessaires et l'échéancier sont définis à la partie 8.1.5 (Contrôle de transfert de tâches).

2.3. CLASSIFICATION DES FOURNISSEURS

Les fournisseurs Meggitt sont classifiés comme suit :

- **Exclusif (Code A)**

Un fournisseur qui conçoit, fabrique, assemble ou teste des produits en se basant sur ses propres spécifications et dessins techniques. Cette classification inclut également les fournisseurs qui fournissent les logiciels embarqués et les équipements d'avionique.

On les nomme également 'OEM', 'Make to Spec', 'Build to Spec' ou 'Fournisseur concepteur'.

- **Sous-traitant (Code B)**

Un fournisseur qui fabrique, traite ou teste des produits en se basant sur les spécifications et/ou les dessins techniques de Meggitt ou de clients de Meggitt.

On les nomme également 'Make to Print' (fabricant sur dessin), 'Build to Print' (constructeur sur dessin) ou 'Producteur'.

- **Fabricant (Code C)**

Un fournisseur qui produit des articles en catalogue, des produits de base, du matériel, des matériaux de procédé (chimiques et/ou consommables) qui répondent aux normes et spécifications de Meggitt, des clients Meggitt, de l'industrie, y compris pour les pièces coulées et/ou forgées.

- **Maintenance et réparation (Code D)**

Un fournisseur qui répare, révisé et/ou entretient des produits selon la documentation du Fabricant d'équipement d'origine (FEO), de Meggitt, du client ou de la documentation militaire, et avec l'autorisation spécifique accordée par les agences de régulation et les FEO.

On les nomme aussi 'Fournisseur de service'.

- **Distributeur (Code E)**

Un fournisseur de pièces ou de matériels qui se conforme à une spécification publiée par une industrie établie ou une autorité nationale, et dont les caractéristiques sont définies par un texte, un dessin selon une norme civile/militaire ou un article de catalogue (cela comprend également les fournisseurs qui fournissent, mais sans les fabriquer ou les modifier, les pièces conçues par Meggitt).

Sauf demande contraire, les pièces ou matériels de série (COTS) ne devront pas faire l'objet d'un rapport d'inspection du premier échantillon (FAI).

On les nomme aussi 'Stockiste' ou 'Revendeur'.

- **Hors Production (Code F)**

Un fournisseur d'un service ou d'un produit n'étant pas inclus dans le produit manufacturé final et qui ne contribue pas directement à ses caractéristiques principales, cela comprend, mais sans s'y limiter, les consommables, l'outillage et le matériel au sol.

3. **CERTIFICATION AS/EN/JISQ9100:2016 ET ISO9001:2015**

En tant que membre de l'International Aerospace Quality Group (IAQG) et conformément aux recommandations de l'IAQG, Meggitt recommande à chaque fournisseur de produits destinés à des applications liées à l'aéronautique, au spatial & à la défense, de se faire certifier à la série de normes AS/EN/JISQ 9100 par un organisme certificateur approuvé par l'IAQG. Les produits et/ou services fournis à Meggitt devront être inclus dans le périmètre de la certification. Il faut, au minimum, que les fournisseurs se conforment à la norme ISO9001:2015 ; l'inscription sera menée par un organisme certificateur approuvé par l'instance nationale en charge des inscriptions qualité.

Le tableau ci-dessous indique les classifications pour les fournisseurs Meggitt, ainsi que les exigences SMQ minimales recommandées concernant le secteur d'activité correspondant :

3.1. **Tableau 1**

Code Type Fournisseur	Description Catégorie Fournisseur	Fournisseur Aéronautique, Spatial & Défense (ASD)	Fournisseur industriel (y compris Énergie/Pétrole, Médical et Gaz/Automotile)
-----------------------	-----------------------------------	---	---

A	Exclusif (Conception technique)	AS/EN/JISQ9100:2016 avec "Conception et Développement"	ISO9001:2015 ou équivalent du secteur
B	Sous-traitant	AS/EN/JISQ9100:2016	ISO9001:2015 ou équivalent du secteur
Code Type Fournisseur	Description Catégorie Fournisseur	Fournisseur Aéronautique, Spatial & Défense (ASD)	Fournisseur industriel (y compris Énergie/Pétrole, Médical et Gaz/Automotile)
C	Fabricant	AS/EN/JISQ9100:2016	ISO9001:2015 ou équivalent du secteur
D	Maintenance	AS/EN/JISQ9110:2016	ISO9001:2015 ou équivalent du secteur
E	Distributeur	AS/EN/JISQ9120:2016	ISO9001:2015 ou équivalent du secteur
F	Hors Production	ISO9001:2015	ISO9001:2015 ou équivalent du secteur

REMARQUE : En outre, des autorisations de l'autorité de régulation peuvent être exigées dans les secteurs applicables comme l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et FAA (Federal Aviation Administration) etc.

REMARQUE : Lorsqu'ils sont identifiés par Meggitt, les procédés spéciaux seront menés par une source NADCAP approuvée. Les procédés spéciaux comprennent, mais sans s'y limiter :

- Le brasage
- Les câbles et harnais
- Les traitements chimiques (y compris : l'anodisation, le placage, la peinture, la passivation etc.)
- Les revêtements
- Les composites
- Les joints d'étanchéité en élastomère
- Le traitement thermique
- Le laboratoire de test des matériaux
- L'usinage non-conventionnel
- Les essais non-destructifs
- Les assemblages de circuits imprimés
- Les cartes de circuit imprimé
- Le grenaillage
- Le soudage

4. SYSTÈMES DE MANAGEMENT DE LA QUALITÉ (SMQ)

4.1. Comprendre l'organisation et son contexte

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

4.2. Comprendre les besoins et les attentes des parties concernées

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

4.3. Déterminer l'étendue du Système de Management de la Qualité

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

4.4. Le Système de Management de la Qualité et ses procédures

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

5. LEADERSHIP

5.1. Leadership et Engagement

5.1.1. Généralités

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

5.1.2. Approche client

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Le fournisseur devra veiller à ce que la conformité des produits et la ponctualité de leur livraison à Meggitt soient mesurées et que des mesures appropriées soient prises si les dirigeants des fournisseurs s'aperçoivent que les résultats escomptés (la qualité et la livraison, par ex.) ne sont pas ou ne seront pas atteints. Une personne désignée devra immédiatement notifier Meggitt dans les cas où les résultats escomptés ne sont pas, ou peuvent ne pas être, atteints.

5.2. Politique

5.2.1. Établir une politique qualité

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s’applique.

5.2.2. Communiquer la politique qualité

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s’applique.

5.3. Rôles et responsabilités organisationnels et autorités

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s’applique.

6. PLANIFICATION

6.1. Mesures pour aborder les risques et les opportunités

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s’applique.

6.2. Les objectifs qualité et planification pour les atteindre

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s’applique.

6.3. Planification des modifications

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s’applique.

7. SOUTIEN

7.1. Ressources

7.1.1. Généralités

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s’applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

Tout changement dans les ressources pouvant avoir un impact sur les produits ou les services fournis à Meggitt devra être signalé à Meggitt dans les 14 jours à compter de la notification de changement de ces ressources.

Le fournisseur devra établir un plan de continuité des activités pour identifier, analyser, évaluer et atténuer les risques associés à la continuité des activités en abordant, entre autres :

- **Le produit, l'installation ou la compétence individuelle**
- **Les équipements et les systèmes (courriel et connectivité internet compris)**
- **L'accès des installations de production de remplacement**
- **Les points de défaillance critiques**
- **Les plans d'action et les échéanciers pour la reprise des activités**
- **Les procédures à suivre en cas d'urgence**

Structure organisationnelle

- **Le fournisseur devra mettre à disposition de Meggitt une description complète et à jour de la structure organisationnelle, des rôles et des exigences de compétences concernant le personnel contribuant à la qualité des produits. Cela figure également comme exigence dans la partie 7.2.**

7.1.2. Les personnes

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

7.1.3. Les infrastructures

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

7.1.4. Environnement favorable à l'exploitation des processus

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- **Chaque fournisseur devra maintenir son lieu de travail dans un état d'ordre, de propreté et d'entretien conforme aux besoins des produits et de leur processus de production.**

REMARQUE : Meggitt recommande la mise en place d'outils d'amélioration tels que le 6S (Six-S) et d'outils de gestion visuelle (pour l'amélioration de la conception/l'organisation du lieu de travail) comme moyen de vérification de la conformité.

- **Les activités de vérification des produits qui nécessitent une vérification visuelle précise devront être effectuées dans des conditions d'éclairage fournissant une lumière blanche d'une intensité d'au moins 1100 LUX (UK)/102 pieds-bougie (US). Les conditions d'intensité de lumière blanche devront s'appliquer à tous les fournisseurs du domaine**

de l'aérospatiale et aux fournisseurs industriels lorsque cela fait partie des exigences spécifiques d'un client.

7.1.5. Surveillance et mesure des ressources

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- **Les systèmes de calibrage devront être conformes aux exigences applicables des normes ISO 10012, ISO 17025 ou ANSI/NCSL Z540.**

REMARQUE : Le fournisseur devrait s'assurer que tous les systèmes de mesure ont bien été testés pour la répétabilité et la reproductibilité (r et R) en phase avec les normes de l'industrie, comme la norme AS13003.

7.1.6. Connaissances organisationnelles

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

7.2. Compétence

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Compétence et Formation

- **Le fournisseur devra établir une procédure documentée pour identifier les besoins de formation, l'accomplissement d'une formation et l'examen des compétences de tout le personnel effectuant un travail qui touche directement ou indirectement à la conformité du produit ou aux exigences liées au processus de production.**
- **Le fournisseur devra maintenir une description complète et à jour de la structure organisationnelle, des rôles et des exigences de compétences pour tout le personnel contribuant à la qualité des produits.**
- **Une grille de compétences pour tout le personnel effectuant un travail qui touche directement ou indirectement à la conformité du produit (opérateurs/inspecteurs/autres) devra être établie et tenue à jour. Cela couvrira à la fois le personnel sous contrat et le personnel intérimaire.**
- **Le fournisseur devra maintenir des registres de formation et de compétence pour la durée pendant laquelle le salarié en question est employé au sein de l'entreprise du fournisseur et pendant les trois (3) années suivant son départ de l'entreprise.**
- **Pour toutes les personnes amenées à effectuer des inspections visuelles et/ou d'autres activités d'acceptation des produits nécessitant une bonne acuité visuelle, des examens des yeux, comprenant l'acuité visuelle et la perception des couleurs, devront être réalisés par un professionnel de santé qualifié. Concernant l'acuité visuelle, les tests devront être effectués annuellement, concernant la perception des couleurs, un seul test est nécessaire.**

Le fournisseur devra conserver les résultats de tous les tests de vision pendant les trois (3) années suivant le départ de la personne de l'entreprise.

7.3. Sensibilisation

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

7.4. Communication

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

7.5. Informations documentées

7.5.1. Généralités

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

7.5.2. Création et mise à jour

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

7.5.3. Contrôle des informations documentées

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Contrôle des documents

- ***Dans le cas où Meggitt modifie un document mentionné dans le contrat, le fournisseur devra prendre les mesures appropriées pour s'assurer que la modification est appliquée en conformité avec les dispositions du contrat et informer Meggitt de son application.***
- ***Les corrections aux documents devront être consignées, datées et retraçables jusqu'à leur auteur (par le biais d'une signature ou d'un tampon, par ex.) – consulter la partie 8.5.2 concernant les exigences liées à la certification des opérateurs et aux marques de contrôle. Toutes les modifications devront être effectuées par un trait unique à l'encre noire indélébile tiré sur le texte d'origine et de manière à ce que ce dernier reste lisible. Un tampon, une signature (ou son équivalent électronique) et une date devront figurer à côté de la modification en question.***

Contrôle des documents archivés

- ***Le fournisseur devra maintenir et tenir rapidement à disposition, tous les documents archivés et traçables concernant la conformité des Produits/Pièces/Services livré(e)s à***

Meggitt, y compris la documentation de livraison et celle post-livraison qui devront être conservées pour une durée d'au moins 10 ans à partir de la date à laquelle la documentation a été publiée.

- *Meggitt se réserve le droit de réclamer les documents concernant certains produits qui doivent être conservés pendant toute "la durée de vie de l'avion".*
- *Les archives du fournisseur devront être mises à disposition des autorités de régulation et des représentants agréés de Meggitt et de leurs clients dans un délai d'un (1) jour ouvrable à compter de la date de la demande.*
- *Le fournisseur devra aviser Meggitt de la destruction d'archives avant que cette destruction n'intervienne. Meggitt se réserve le droit de demander la livraison de ces archives, dans l'éventualité où Meggitt choisirait d'exercer ce droit, le fournisseur devra livrer les archives en question à Meggitt, sans frais supplémentaires et sur un support convenu par les deux parties.*
- *Les archives devront être stockées dans des endroits sécurisés pour annuler les effets de dommages et de détériorations engendré(e)s lors d'incendies, d'inondations, par exemple, et pour en assurer la facilité de récupération. Des copies de sauvegarde devront être stockées dans des locaux séparés.*
- *Toutes les données stockées par voie électronique devront être sécurisées, régulièrement sauvegardées et secondées par une procédure de récupération, en cas de catastrophe, qui est définie, documentée, instaurée et régulièrement soumise à une vérification de conformité.*
- *En cas de cessation, de faillite ou autre événement similaire d'un fournisseur, de résiliation / expiration du contrat, toutes les archives pertinentes doivent être fournies à Meggitt.*

REMARQUE : *Il est recommandé aux fournisseurs d'appliquer les principes et les pratiques de gestion des archives comme elles sont détaillées dans la norme BS ISO 15489-1:2016.*

8. FONCTIONNEMENT

8.1. Planification et contrôle des opérations

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Le fournisseur devra mettre en place un processus pour contrôler le cycle de vie entier du produit. Il convient d'envisager, au minimum, les éléments suivants :

- **La planification des ventes, des inventaires et des opérations (SIOP)**
- **Le programme directeur de production (MPS)**
- **La planification des ressources de production (MRP)**

Un processus pour planifier et gérer la capacité de production devra être maintenu et devra prendre en compte la disponibilité du personnel, des équipements et toutes les demandes des clients.

Lorsqu'on le lui demandera, le fournisseur devra soumettre un plan de qualité produit qui devra être approuvé par Meggitt avant que tout produit ne soit livré.

8.1.1. Gestion du risque opérationnel

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Le fournisseur devra démontrer comment une gestion dynamique des obsolescences est mise en œuvre, contrôlée et surveillée. Cela devra faire partie intégrante des processus de conception, de développement, de fabrication et de support produit, et devra être détaillé, sur demande, dans un plan de gestion des obsolescences convenu.

REMARQUE : Au moment du réexamen périodique des risques, le fournisseur devrait envisager d'employer une méthodologie d'évaluation structurée, par ex., la norme ISO31000 et de l'appliquer en interne ainsi qu'aux sous-traitants.

8.1.2. Gestion des configurations

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- **Les fournisseurs devront établir un système de gestion des configurations pour garantir que:**

- *Les fonctions techniques et administratives identifient, documentent, contrôlent, signalent et valident les caractéristiques physiques et fonctionnelles d'un produit.*
- *La définition technique des produits et l'historique de leur modification sont connus à tout moment et peuvent être fournis à Meggitt sur demande.*
- *Tous les aspects d'un changement ont été évalués et leur intégralité vérifiée.*
- **Les fournisseurs devront établir des procédures pour identifier, documenter, examiner, approuver et contrôler tous les changements et modifications.**

8.1.3. Sécurité des produits

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

8.1.4. Prévention des pièces contrefaites

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Pour les fournisseurs de composants électroniques, les exigences des normes AS6081 et AS5553 s'appliqueront.

8.1.4.1. Prévention des pièces suspectées non homologuées

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ9110 s'appliquent pour les produits ASD

8.1.4.2. Installation des pièces homologuées

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ9110 s'appliquent pour les produits ASD

8.1.5. Contrôle du transfert de tâches

- **Le fournisseur devra planifier et gérer les transferts de tâches d'une manière contrôlée afin que le produit soit conforme aux exigences pendant et après le transfert temporaire ou permanent de type suivant :**
 - *Depuis les installations du fournisseur vers d'autres installations/locaux.*
 - *Depuis les installations du fournisseur vers un sous-traitant/fournisseur sous-traitant.*
 - *Depuis un sous-traitant/fournisseur sous-traitant vers les installations d'un fournisseur.*
 - *Depuis un sous-traitant/fournisseur sous-traitant vers un autre sous-traitant/fournisseur sous-traitant.*
 - *Tout transfert de tâches au sein des installations du fournisseur qui pourrait avoir une incidence sur la continuité de l'approvisionnement ou la qualité d'un produit (dépendant du risque).*
- **Le fournisseur devra également tenir compte de l'intention de la présente clause pour ce qui est d'apporter des changements importants à son système d'ERP/MRP, changements qui pourraient affecter ou perturber la continuité de l'approvisionnement vers Meggitt.**

- *Le fournisseur devra gérer le risque du transfert de tâches, notifier et attendre l'approbation du service Achats de Meggitt concernant tout changement au moins six (6) mois à l'avance. Un échéancier pour les changements proposés, appuyé par des plans d'atténuation devant éliminer toute implication de qualité, de livraison ou de coût, devra être fourni à Meggitt.*
- *Le fournisseur devra, au minimum, mettre à disposition, avant et après le transfert, ce qui suit :*
 - *Une description des nouveaux locaux, avec la disposition générale et des photos ou le plan de sol.*
 - *Une liste des parties impliquées dans le transfert.*
 - *Un calendrier et un plan pour chaque étape du transfert.*
 - *Le plan d'inspection du dernier article inspection pour l'installation actuelle.*
 - *Un plan de rapport complet d'inspection du premier article avant la première production dans les nouveaux locaux.*
- *Cette activité devra s'effectuer aux frais du fournisseur et il devra être convenu d'un stock tampon minimum pour couvrir la période de transition.*
- *Le fournisseur ne peut procéder au transfert de tâches (changement de source) que lorsqu'il a obtenu une réponse de la part de son contact au service Achats de Meggitt, le fournisseur devra se conformer aux exigences spécifiées dans la réponse.*
- *Un interlocuteur unique devra être identifié par le fournisseur et informera régulièrement Meggitt des progrès, des principaux risques et des plans d'atténuation afférents.*
- *Le fournisseur devra garantir la protection de la performance de livraison, pendant et après tout transfert de tâches.*

8.2. Exigences concernant les produits et les services

8.2.1. Communication client

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- *Le fournisseur devra désigner un représentant de la direction qui servira de principal lien entre ce fournisseur et le service qualité de Meggitt. Ce représentant sera l'interlocuteur autorisé concernant toutes les questions touchant à la qualité et à la livraison des produits expédiés à Meggitt.*
- *Les changements pouvant avoir un impact soit sur la qualité, soit sur la livraison, devront être documentés et communiqués au représentant concerné des services qualité et/ou achats de Meggitt avant que ces changements n'aient lieu.*
- *Toutes les communications entre le fournisseur et Meggitt devront être rédigées en anglais, sauf si des dispositions légales l'empêchent.*

8.2.2. Déterminer les exigences concernant les produits et les services

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s’applique.

Remarque : Le contrôle devra garantir que les exigences spéciales concernant les produits et les services fournis sont déterminées et que les risques opérationnels (l’aptitude et la capacité à livrer en temps et en heure) ont été identifiés.

8.2.3. Examen des exigences liées aux produits

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s’applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- **Les ententes ou instructions verbales ne pourront en aucun cas être interprétées comme une approbation ou une autorisation de poursuivre toute activité liée à un produit ou un service devant être livré à Meggitt.**
- **Quand le fournisseur détermine que des exigences de Meggitt ou du cahier des charges ne peuvent être remplies, le fournisseur doit avertir Meggitt et requérir son autorisation avant la fabrication/livraison. Cela inclut la mise au rebut des défauts hors dimensions découverts lors des maintenances actives (le cas échéant)**

8.2.4. Modifications aux exigences concernant les produits et les services

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s’applique.

8.3. Conception et développement des produits et des services

8.3.1. Généralités

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s’applique.

8.3.2. Planification de la conception et du développement

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le “Tableau 1” de l’article 3.1 s’appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s’applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- **Le fournisseur devra maintenir des mécanismes, instaurer des équipes de projet structures et/ou démontrer des pratiques envisageant la nature transversale de la conception du produit tout au long du cycle de vie du produit.**
- **Le fournisseur devra maintenir un plan de conception et de développement à jour et approuvé et un organigramme de fabrication “de la conception à la livraison” lorsque Meggitt l’exigera. Cela comprendra un plan de qualité des logiciels lorsque le produit contient des logiciels (Les exigences SMQ sont accessibles via la norme AS/EN/JISQ9115).**

8.3.3. Éléments d'entrée de la conception et du développement

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Le fournisseur devra examiner l'intégrité de toutes les spécifications, exigences, dessins, exigences statutaires et exigences de qualité lié(e)s à la conception et confirmer qu'il n'y a pas d'omission. Toute omission repérée devra être signalée à Meggitt par écrit. Il incombe au fournisseur d'atténuer toute omission concernant les exigences d'un produit (propres à la conception).

8.3.4. Contrôles de la conception et du développement

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Le fournisseur devra préparer et soumettre à Meggitt les éléments suivants :

- ***Un plan de programme de qualification (QPP) – un plan pour la qualification de chaque numéro de pièce individuelle.***
- ***Une procédure de test de qualification (QTP) – un document décrivant tous les tests/vérifications à effectuer pour démontrer la conformité du numéro de pièce aux exigences de conception.***
- ***Un rapport de test de qualification (QTR) – un rapport des résultats de chaque QTP.***
- ***Une déclaration de conception et de performance (DDP) – un document préliminaire ou final pour résumer le test, la vérification et les résultats qui déclare le statut du numéro de pièce et toutes limites applicables.***
- ***Une procédure de test d'homologation (ATP) – détails des méthodes de test employées au cours de la fabrication en série pour vérifier la conformité du produit et basés sur ceux utilisés au cours de la validation du produit.***

- 8.3.4.1. Quand les tests sont nécessaires pour la vérification et la validation, ces tests devront être planifiés, contrôlés, examinés et documentés pour garantir et prouver les éléments suivants :

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- ***Le fournisseur devra procéder à des analyses techniques de tous les produits et éléments de sortie de leur processus de conception et de développement.***
- ***Des examens de la conception sont seulement considérés clos lorsque les actions sont achevées et que les documents ont été approuvés.***
- ***Des exemples d'examens à mener comprennent, mais sans s'y limiter :***
 - ***La revue préliminaire de conception (PDR)***

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

- *La revue critique de conception (CDR)*
- *La revue d'aptitude au test (TRR)*
- *La revue d'aptitude à la production (PRR)*
- *La revue de qualification (QR)*
- ***Des archives de toutes les revues devront être mises à disposition de Meggitt.***
- ***Meggitt peut exiger d'être présent à n'importe laquelle des revues mentionnées ci-dessus.***

8.3.5. Éléments de sortie de la conception et du développement

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- ***Lorsque le fournisseur est impliqué dans la conception d'un produit, les éléments de sortie de la conception et du développement devront inclure une analyse des modes de défaillances de conception et de leurs effets (DFMEA) pour le produit effectuée par une équipe interfonctionnelle.***
- ***L'analyse DFMEA devra être utilisée pour identifier les éléments de risque critique, y compris l'identification des principales caractéristiques, la performance d'ensemble du produit et le poids du produit (masse) et pour déterminer et enregistrer les mesures spécifiques devant être prises par rapport à ces éléments.***
- ***Les éléments de sortie de la conception et du développement devront comprendre la configuration nécessaire et les caractéristiques de conception du produit. Cela inclura les données de fabrication et d'assemblage pour permettre à l'équipe interfonctionnelle du fournisseur de préparer l'analyse initiale des modes de défaillances de processus et de leurs effets (PFMEA) qui devra confirmer la faisabilité de la fabrication de la conception. L'analyse PFMEA devra identifier tous les processus et les principales caractéristiques du produit exigés pour la fabrication.***
- ***La source unique et les produits/processus exclusifs utilisés ou achetés par les fournisseurs de Meggitt devront être transmis et approuvés par un représentant du service Achats de Meggitt.***

8.3.6. Modifications de la conception et du développement

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

- ***Les modifications de la conception et du développement, y compris les logiciels, devront être identifiées et devront être consignées.***
- ***Après l'accord sur une production de référence, définie lors de la CDR, toutes les modifications devront être identifiées et classifiées comme suit :***
 - ***Catégorie 1 (majeure) - changement/modification qui affecte la performance opérationnelle, l'interchangeabilité, l'adéquation, la forme ou la fonction.***
 - ***Toutes les demandes de changement/modification de catégorie 1 (majeure) devront être soumises et approuvées par Meggitt avant leur intégration.***

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

- *Les changements de catégorie 1 devront aboutir à un changement du numéro de pièce pour le fournisseur. Y compris pour les logiciels.*
- *Catégorie 2 (mineure) – tous les changements que l'on ne peut pas qualifier de majeurs.*
- *Pour la catégorie 2 (mineure), un fournisseur peut utiliser son propre formulaire de demande de changement. Le formulaire devra contenir suffisamment d'informations pour définir le changement proposé.*
- *Tous les changements de catégorie 2 devront parvenir à Meggitt pour examen avant leur mise en place.*
- *Pour tous les changements, et avant qu'ils n'aient lieu, le risque doit être évalué par l'équipe interfonctionnelle en effectuant une actualisation des D/PFMEA.*
- *L'entreprise devra conserver les informations détaillées liées aux éléments suivants :*
 - *Modifications de la conception et du développement.*
 - *Les résultats des revues.*
 - *L'autorisation de modifications.*
 - *Les mesures prises pour éviter des effets néfastes.*

8.4. Contrôle des processus, produits et services fournis en externe

8.4.1. Généralités

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Processus d'achats

- ***Lorsque cela est spécifié sur le dessin ou dans le contrat, les fournisseurs devront avoir recours uniquement aux sources approuvées par Meggitt ou un client Meggitt pour réaliser des processus spéciaux ou acheter des matières brutes.***
- ***Le fournisseur devra être tenu responsable de la qualité de tous les produits achetés par des fournisseurs sous-traitants, y compris des sources de Meggitt ou de clients Meggitt.***
- ***Le fournisseur devra surveiller les performances des sous-traitants/fournisseurs sous-traitants, par le biais, au minimum, des indicateurs suivants :***
 - ***La qualité des produits livrés***
 - ***Les retours client***
 - ***L'exécution du calendrier de livraison***

Cela devra inclure la prise de mesures correctives avec les sous-traitants/fournisseurs sous-traitants dont les résultats sont médiocres.

- ***Le fournisseur devra faire preuve d'une gestion du risque dans son choix de sous-traitants et leur surveillance.***

- *Le fournisseur devra mettre en œuvre les contrôles appropriés pour empêcher toute contrefaçon de pièces et garantir l'origine du produit et sa conformité aux exigences de Meggitt et aux dessins techniques qui s'y rattachent.*
- *Exigences supplémentaires concernant les Achats pour les distributeurs :*
 - *Les produits ne peuvent être achetés que chez des distributeurs agréés où la traçabilité jusqu'au fabricant d'origine peut être démontrée.*
 - *Les certificats de conformité des fabricants d'origine devront être mis à disposition.*

8.4.2. Type et ampleur des contrôles

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Vérification des produits achetés

Inspection – Généralités

Lorsque l'inspection d'un échantillon est entreprise pour vérifier/contrôler un composant, cela ne peut se faire que si les exigences mentionnées dans la partie 8.5.1 (Contrôle de la production et de la fourniture de services) ont été satisfaites et que le plan d'échantillonnage a été autorisé par le site Meggitt impliqué.

Inspection – Matériel/Processus spéciaux

- *Les fournisseurs devront fournir les rapports de tests/résultats d'homologation/exigences d'analyse en laboratoire (par ex., résistance à la traction, tenue au fluage-rupture, dureté, composition chimique, etc.) sur les matières brutes, telles que mentionnées dans la définition du produit et/ou dans le bon de commande.*
- *Lorsque le fournisseur utilise des rapports de tests pour vérifier un produit acheté, les données de ces rapports devront être admissibles par spécifications reconnues applicables.*
- *Le fournisseur devra régulièrement valider les rapports de tests pour les matières brutes. Cela devra être effectué par une source indépendante de la source testant les matières pour s'assurer qu'elles sont conformes.*
- *Le personnel responsable du contrôle des matières et des rapports de tests des processus spéciaux devra être formé pour interpréter et évaluer les résultats des tests dans le but de garantir que tous les dessins techniques et/ou les cahiers des charges sont respectés.*

Contrôle de réception

- *Meggitt conserve le droit d'effectuer un contrôle de réception chez le fournisseur ou chez son sous-traitant. Meggitt peut affecter son représentant qualité chez le fournisseur ou chez son sous-traitant à n'importe quel moment au cours du contrat.*
- *Le contrôle de réception par Meggitt ne vient pas suppléer ou remplacer le propre système de contrôle du fournisseur.*
- *Le fournisseur devra avertir Meggitt au minimum sept (7) jours à compter de la date du contrôle lorsque ce dernier fait partie des exigences du contrat.*

- **Lorsqu'un contrôle de réception est exigé, le fournisseur et le sous-traitant devront mettre à disposition du représentant qualité de Meggitt la zone, les installations, les équipements, les archives de contrôle ou toute autre assistance requise pour vérifier la conformité du produit aux exigences.**
- **Dans l'éventualité où un contrôle s'avère nécessaire par suite d'un problème de produit ou de non conformité chez un fournisseur identifié, alors le contrôle et les mesures associées devront être effectuées à la charge du fournisseur.**

8.4.3. Informations pour les fournisseurs externes

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Informations relatives aux achats

- **Le fournisseur devra s'assurer que les informations/la documentation relative(s) aux achats transmet(tent) bien ses exigences et celles de Meggitt à tous les sous-traitants/fournisseurs sous-traitants.**
- **Lorsque Meggitt est propriétaire de la conception d'un produit acheté chez un fournisseur qui sous-traite cette tâche dans sa totalité ou en partie, le bon de commande du fournisseur doit mentionner que les produits sont pour un "usage final" par Meggitt et devront être contrôlés selon les exigences du bon de commande applicable, y compris toute exigence en matière de contrôle commercial.**

8.5. **Production et prestation de service**

8.5.1. **Contrôle de la production et de la prestation de services**

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Meggitt devra approuver les modifications proposées aux consignes liées aux éléments critiques. Seul le personnel autorisé peut compléter les modifications aux consignes de travail.

Les éléments suivant seront exigés :

- **Une modification devra être effectuée par un trait unique à l'encre indélébile à travers le texte original.**
- **Un tampon, une signature (ou l'équivalent électronique) et la date devront figurer à côté de la modification.**
- **Aucun liquide correcteur ne devra être utilisé.**

Contrôle

- **Toutes les caractéristiques du produit devront être contrôlées à 100% au cours des étapes appropriées du processus.**
- **Des plans de contrôle devront être utilisés à la demande de Meggitt.**

- **Les plans de contrôle devront adopter un format approuvé et convenu par Meggitt.**
- **Généralement, ces plans devront être demandés pour des pièces de machine complexes, des pièces coulées et toute autre pièce que Meggitt jugera nécessaire.**
- **Un contrôle réduit et un contrôle par échantillonnage ne peuvent être instaurés que si les exigences des sous-parties ci-dessous ("Contrôle réduit" ou "Contrôle par échantillonnage") sont remplies et si Meggitt donne son accord.**
- **Le personnel effectuant les activités de vérification/contrôle devra être suffisamment formé et compétent.**
- **Le personnel impliqué dans le contrôle final devra être indépendant du processus de fabrication.**

Contrôle réduit

Le fournisseur peut uniquement appliquer un contrôle réduit des variables et des caractéristiques formées lorsque :

- **La stabilité et la capacité du processus peuvent être prouvées au cours des activités de vérification du produit.**
- **Les méthodes de contrôle comme le contrôle des paramètres de processus, de l'outillage, des processus standard et/ou le dispositif anti-erreur ont été introduites.**
- **La taille proposée de l'échantillon, la méthode de vérification des caractéristiques du produit et/ou les caractéristiques formées ont été consignées dans un plan de contrôle.**
- **Le plan de contrôle a été soumis et approuvé par le représentant qualité approprié de Meggitt.**
- **Le contrôle réduit est interdit pour tout contrôle de premier article d'un produit et sur les tests des caractéristiques principales ou test d'acceptation.**

Contrôle par échantillonnage

- **Le fournisseur peut uniquement introduire le contrôle par échantillonnage comme moyen d'acceptation du produit lorsque :**
 - **La stabilité et la capacité du processus peuvent être prouvées au cours des activités de vérification du produit.**
 - **La taille proposée de l'échantillon et la méthode de vérification de chaque caractéristique du produit ont été consignées dans un plan de contrôle.**
 - **L'utilisation du plan de contrôle/plan d'échantillonnage a été soumis et approuvé par le responsable qualité de Meggitt.**
- **Le contrôle par échantillonnage est interdit pour tout contrôle de premier article d'un produit (FAI) et sur les tests de caractéristiques principales ou les tests d'acceptation.**
- **Les résultats devront être consignés une fois identifiés sur les dessins du produit, pour toutes les caractéristiques principales et dès lors que la méthode de contrôle fait appel à une machine de mesure des coordonnées (CMM). Les résultats devront être tenus à disposition de Meggitt.**

Gestion des écarts

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ9103 s'appliquent.

- *Le fournisseur devra disposer d'un processus pour déterminer les caractéristiques clés (KCs) du produit et du processus.*
- *Les caractéristiques clés devront être clairement identifiées sur les dessins et la documentation de production selon le cas.*
- *Cela inclut les caractéristiques clés désignées par Meggitt.*
- *Le fournisseur devra établir une capacité du processus pour les KCs désignées en utilisant des données représentatives recueillies chronologiquement à partir de trois, ou plus, séries/lots concurrents contenant un total combiné d'au moins vingt-cinq (25) produits.*
- *Le fournisseur devra s'assurer qu'un processus utilisant des données variables peut prouver une capacité du processus d'un indice Cpk (Process Capability Index) ≥ 1.33 ou tel que l'a spécifié Meggitt.*
- *Les archives des mesures devront être conservées et fournies à Meggitt sur demande.*

Certification des opérateurs

- *Lorsque le fournisseur dispose d'un programme de certification des opérateurs, ce dernier devra être documenté et mis à disposition de Meggitt sur demande pour approbation.*

Marques de contrôle

- *Le fournisseur devra maintenir une procédure pour un contrôle et une administration efficaces des marques de contrôle. Les marques de contrôle désignent tous les tampons autorisés au sein du système qualité du fournisseur, y compris les supports de validation électroniques.*
- *La procédure devra prévoir que les tampons perdus ou qui ont cessé d'être utilisés devront être placés en quarantaine pour une période définie ne pouvant être inférieure à six (6) mois.*
- *Si des signatures sont utilisées au lieu des tampons, un document répertoriant les signatures autorisées accompagnées du poste des personnes devra figurer dans la procédure documentée.*
- *S'il y a lieu, cette procédure devra également fournir les contrôles de sécurité pour les signatures électroniques (c'est-à-dire les mots de passe, etc.).*

8.5.1.1. Contrôle des équipements, des outils et des programmes logiciels

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- *Le fournisseur devra disposer d'un système pour la gestion de l'outillage, des gabarits et appareillages de pré-production et de production, y compris l'identification, la protection, l'entreposage, la durée de vie des outils et les modifications.*
- *Le fournisseur devra identifier les principaux équipements de processus et fournir les ressources pour l'entretien des machines/équipements afin de développer un système de maintenance de prévention global efficace. Cela devra impliquer, au minimum:*
 - *D'utiliser des méthodes de maintenance prédictive pour constamment améliorer l'efficacité et l'efficience des équipements de production.*

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

- ***D'avoir un système de mesure en place pour gérer les immobilisations, les temps d'arrêt prévus ou imprévus, etc.***
- ***De veiller à ce que les calendriers de maintenance préventive soient à jour et couvrent l'ensemble des machines/équipements.***

8.5.1.2. Validation et contrôle des processus spéciaux

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- **Le fournisseur devra valider tout processus pour la production et la prestation de services lorsque les éléments de sortie ne peuvent être vérifiés par un contrôle ou une évaluation ultérieur(e) et, qu'en conséquence, les défaillances ne deviennent apparentes qu'après la mise en service du produit ou que le service ait été livré.**

REMARQUE : C'est ce que l'on appelle habituellement des processus spéciaux.

- **Les fournisseurs et les sous-traitants devront s'assurer que les processus spéciaux suivants soient exécutés, en interne ou en externe, dans le cadre de l'accréditation NADCAP et soient exécutés par des processeurs homologués NADCAP, sauf dispositions contraires acceptées par Meggitt.**
 - **Le brasage**
 - **Les câbles et harnais**
 - **Les traitements chimiques (y compris l'anodisation, le placage, la peinture, la passivation, etc.)**
 - **Les revêtements**
 - **Les composites**
 - **Le traitement thermique**
 - **Le laboratoire de test des matériaux**
 - **L'usinage non conventionnel**
 - **Les tests non destructifs**
 - **Les assemblages de circuit imprimé**
 - **Les cartes de circuit imprimé**
 - **Le grenaillage**
 - **Le soudage**

REMARQUE : Des audits de processus spéciaux devront être prévus dans le plan d'audit des fournisseurs.

8.5.1.3. Vérification des processus de production

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné, lorsque le contrat/bon de commande l'exige :

- **Le fournisseur devra planifier, mener et enregistrer des inspections de premier article (FAI) conformément à la norme AS/EN/JISQ9102 ou tout autre norme applicable du secteur ou de l'industrie.**
- **Une inspection partielle ou une répétition d'une FAI devra être menée selon les exigences de la norme AS/EN/JISQ9102, ou à la demande de Meggitt.**

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

- **Une reproduction du marquage des pièces d'un produit (par photographie ou échantillon) représentant le marquage de la production devra être inclus dans le rapport FAI ou son équivalent.**
- **Le fournisseur a la charge de garantir que le rapport FAI ou son équivalent est complet pour toutes les caractéristiques de pièces finies générées par les fournisseurs sous-traitants.**
- **Lorsqu'un contrat Meggitt fait référence à un PPAP (Processus d'approbation des pièces de production), alors les exigences de la norme AS/EN/JISQ9145 devront s'appliquer.**
- **Le fournisseur devra préparer un organigramme du procédé de fabrication pour le produit. L'organigramme complet devra inclure les étapes depuis la réception des matériaux jusqu'à la préparation de l'envoi de la documentation. (Un organigramme du procédé séparé est requis pour chaque processus effectué à l'extérieur). L'organigramme du procédé de fabrication doit montrer :**
 - **Les points de contrôle**
 - **Les machines du processus, l'outillage, les postes d'assemblage, les bancs d'essai, les magasins pour les sous-assemblages, les zones de retouche. Les numéros d'usine ou les identifiants de machine devront être inclus pour tout les équipements majeurs.**
 - **Les points de collecte des données de première inspection de contrôle réussie**
 - **L'identification d'obstacles potentiels**
 - **L'identification des ensembles de compétences pour les opérateurs**
 - **Les plans de capacité pour tout équipement non dédié à la production d'un produit Meggitt**
- **Les étapes de l'organigramme de processus devront être désignées de manière à pouvoir être recoupées avec la PFMEA.**

L'analyse des modes de défaillance de processus et de leurs effets (PFMEA)

- **Le fournisseur devra employer une équipe interfonctionnelle pour mener l'analyse PFMEA en amont de la production du produit.**
- **Le fournisseur devra démontrer que des mesures appropriées ont été prises pour éliminer ou réduire la probabilité d'une occurrence du mode de défaillance.**
- **Le fournisseur devra garantir que l'analyse PFMEA pour la production est régulièrement mise à jour et prend en compte :**
 - **Les nouveaux composants ou nouvelles pièces**
 - **Les nouveaux processus/sous-processus, ou ceux qui sont modifiés ou améliorés**
 - **Les nouvelles activités de sous-traitance ou celles qui sont modifiées ou améliorées**
 - **Les exigences Meggitt**
 - **Les données de rendement de fabrication et les changements dans les occurrences du mode de défaillance**
 - **Le nouveau mode défaillance**
- **Toutes les activités PFMEA devront disposer d'un retour d'information du DFMEA comme cela est exigé.**

- ***Le fournisseur devra démontrer que les modes de défaillance à risque élevé déterminés à partir de l'analyse PFMEA sont pris en compte dans le plan de contrôle. Lorsqu'une atténuation des risques appropriée ne peut pas être fournie, cette information devra être communiquée à Meggitt dans un délai convenable.***

8.5.2. Identification et traçabilité

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- ***Tous les produits doivent être identifiés et traçables conformément aux dessins/à la documentation technique ou comme convenu avec Meggitt.***
- ***Le système de traçabilité employé devra réduire la probabilité de devoir effectuer un retrait total du produit dans le cas d'une non conformité du produit.***
- ***La traçabilité devra être maintenue pour tous les produits pendant toute la durée de la production (y compris les quantités de produits, les commandes fractionnées, les produits non conforme, etc.) depuis la matière première jusqu'au produit fini.***
- ***Le fournisseur devra gérer et enregistrer les numéros de série ou de lots des produits, si ces numéros sont fournis par Meggitt ou un client de Meggitt, ces derniers devront être utilisés au lieu de ses propres numéros de série.***
- ***Le fournisseur devra veiller à mettre en place une méthodologie visant à empêcher l'apparition de numéros en double.***
- ***Les articles traçables qui, pour des raisons de taille et/ou d'application, ne permettent pas d'y faire figurer le numéro de pièce ou de série, devront être emballés individuellement et identifiés par une étiquette adéquate.***

REMARQUE : Le fournisseur devra mettre en place un processus ou une politique pour le contrôle des "lots fractionnés".

8.5.3. Biens appartenant aux clients ou aux fournisseurs extérieurs

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- ***Le fournisseur devra veiller à ce que l'outillage, les gabarits et les appareillages qui sont la propriété de Meggitt ou sont prêtés par l'entreprise, soient enregistrés de manière adéquate et entretenus pour la période donnée à la demande.***
- ***Les gabarits et appareillages devront être identifiés et contrôlés en permanence.***
- ***Le fournisseur devra rendre tous les documents, enregistrements, gabarits, tampons, outils ou tout autre équipement fourni par Meggitt (comme les matériaux ou les produits) sur notification écrite de la part de Meggitt ou lorsque son activité pour Meggitt a cessé.***

8.5.4. Préservation

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- **Le fournisseur devra établir un processus pour détecter et prévenir les débris d'objets étrangers ou dommages (FOD) ou tout type de contamination, concernant les matériaux ASD, cela devra être en conformité avec la norme AS/EN/JISQ 9146.**

Le processus devra, au minimum, contenir les éléments suivants :

- **Une revue du processus FOD de production**
- **La formation du personnel concerné à la prévention FOD**
- **La manutention du matériel et la protection des produits**
- **La responsabilité des outils/du matériel**
- **La recherche des articles égarés et le processus de documentation**
- **Le contrôle d'accès physique dans les zones FOD critiques**
- **Le contrôle concernant la présence de corps étrangers**
- **Les extrémités de tuyaux à découvert, les raccords électriques, les câbles coaxiaux et les ouvertures à découvert doivent, si possible, être fermés hermétiquement de l'extérieur pour prévenir toute contamination.**
- **Les produits qui sont (ou contiennent) des dispositifs sensibles aux contraintes électrostatiques (ESD) devront être clairement marqués en conséquence et emballés conformément aux spécifications nationales et internationales.**
 - **Les produits ESD ne devront être retirés de leur emballage de protection qu'une fois dans un environnement protégé contre les décharges électrostatiques. Cela inclut la réception des marchandises et le contrôle final.**
- **Les matériaux à durée de vie limitée doivent être identifiés et contrôlés de telle manière que des produits 'périmés' ne soient pas utilisés.**
 - **Les matériaux à durée de vie limitée devront parvenir chez Meggitt avec un minimum de 75% de durée de vie restant ou comme expressément indiqué par Meggitt.**
- **Le fournisseur devra documenter les détails des procédures d'emballage, des illustrations du conditionnement intérieur/support produit et spécifier les matériaux à utiliser. La préparation de ces procédures devra garantir le conditionnement adéquat pour les produits sensibles et prévenir l'inclusion de matériaux d'emballage interdits.**

8.5.5. Activités post-livraison

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

8.5.6. Contrôle des changements

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

Certification des opérateurs

Lorsque le fournisseur dispose d'un programme de certification des opérateurs, ce dernier devra être documenté et mis à disposition de Meggitt pour approbation sur demande.

Marques de contrôle

Le fournisseur devra maintenir une procédure pour un contrôle et une administration efficaces des marques de contrôle. Les marques de contrôle désignent tous les tampons autorisés au sein du système qualité du fournisseur, y compris les supports de validation électroniques

- ***La procédure devra prévoir que les tampons perdus ou qui ont cessé d'être utilisés devront être placés en quarantaine pour une période définie ne pouvant être inférieure à six (6) mois.***
- ***Si des signatures sont utilisées au lieu des tampons, un document répertoriant les signatures autorisées accompagnées du poste des personnes devra figurer dans la procédure documentée.***
- ***S'il y a lieu, cette procédure devra également fournir les contrôles de sécurité pour les signatures électroniques (c'est-à-dire les mots de passe, etc.).***

Exigences concernant les changements apportés aux documents

- ***Une modification devra être effectuée par un trait unique à l'encre indélébile tiré sur le texte original.***
- ***Un tampon, une signature (ou l'équivalent électronique) et la date devront figurer à côté de la modification.***
- ***Aucun liquide correcteur ne devra être utilisé.***

8.6. Sortie des produits et des services

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Contrôle de sortie

- ***Le fournisseur devra disposer d'un processus pour garantir que la documentation accompagnant la sortie d'un produit répond aux exigences de Meggitt. Cela devrait inclure :***
 - ***La formation de tout le personnel impliqué dans la sortie du produit.***
 - ***Fournir deux (2) copies de la documentation de sortie. Une (1) à l'intérieur et une (1) à l'extérieur de l'emballage.***
 - ***Le fournisseur devra fournir un certificat de conformité (C of C) sur lequel la déclaration suivante, ou une version approuvée par Meggitt, devra figurer :***

'CES PRODUITS ONT ÉTÉ FABRIQUÉS, CONTRÔLÉS, TESTÉS ET, SAUF INDICATION CONTRAIRE SUSMENTIONNÉE, SONT CONFORMES À TOUS ÉGARDS AUX EXIGENCES DU BON DE COMMANDE.'

- **Le C of C devra au minimum contenir les renseignements suivants :**
 - **Le numéro unique et traçable de référence du document.**
 - **Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone du fournisseur.**
 - **L'adresse de livraison.**
 - **Le pays d'origine des pièces fournies.**
 - **Le numéro du bon de commande Meggitt (y compris le numéro du poste de commande).**
 - **La description du produit (par numéro de bon de commande).**
 - **Le numéro de pièce, y compris le statut de révision du dessin (par numéro de bon de commande).**
 - **La quantité.**
 - **La date d'expédition/d'envoi.**
 - **La déclaration de conformité mentionnée plus haut.**
 - **La signature de la personne autorisée à livrer le produit au client (une signature électronique devra être acceptée).**
- **Selon les cas, les informations supplémentaires devront inclure :**
 - **Le contrôle FAI ou la référence du rapport équivalent.**
 - **La référence du permis de concession/production.**
 - **La référence traçable (numéros de série, de lot, de coulée, de moule – selon le cas).**
 - **La référence ATP.**
 - **La référence des certificats de matières brutes.**
 - **La référence de la fiche de données de sécurité/matières dangereuses.**
 - **Les informations sur la durée de vie des produits.**
 - **Les exigences spécifiques des clients.**
- **Le représentant désigné du fournisseur responsable devra contresigner et dater le C of C (le tampon qualité et les initiales conviennent également). Une signature électronique est acceptable dans la mesure où le fournisseur a documenté les procédures.**

8.7. Contrôle des sorties non conformes

- 8.7.1.** L'entreprise devra s'assurer que les sorties qui ne sont pas conformes aux exigences sont identifiées et contrôlées pour empêcher leur utilisation ou livraison involontaire.

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Confinement

- **Le fournisseur devra établir une méthode pour détecter la non conformité des produits et des processus et elle devra inclure, au minimum :**
 - **Le confinement des produits ou processus non conformes en les isolant afin de prévenir leur utilisation ou leur livraison involontaire.**
 - **La prise de mesures nécessaires pour contenir les effets de la non conformité sur les autres processus ou produits au niveau du fournisseur ou des sous-traitants.**
 - **Les pièces non conformes, munies de leur documentation et de leur identification (par ex. une étiquette rouge) doivent être isolées jusqu'à ce que l'autorité technique compétente donne l'ordre écrit d'en disposer.**
 - **Si une décision est prise de faire des pièces détachées avant l'élimination définitive, les composants spécifiques doivent être dégradés de façon à empêcher toute possibilité de les réutiliser ou de les retravailler. Concernant un produit non conforme, toute considération spéciale prise par Meggitt ou par ses clients devra être respectée.**
 - **Le fournisseur devra, immédiatement (dans les 24h ou le jour ouvrable suivant) et par écrit, avertir Meggitt lorsqu'une non conformité est découverte dans les processus de fabrication du fournisseur ou dans les composants/assemblages pour un produit déjà livré. Cette notification devra inclure, au minimum :**
 - **Une description claire de la non conformité**
 - **Le numéro de la pièce affectée, celui du numéro de série, de lot, de coulée, la date de fabrication, etc.**
 - **La quantité livrée**
 - **Le bon de commande**
 - **Le plan de confinement comprenant les mesures correctives**
 - **Les écarts (permis de concession/production)**
 - **Si l'information n'est pas encore déterminée, notifier immédiatement en faisant suivre les détails**
- **Le fournisseur devra disposer d'un processus pour le contrôle des concessions et des permis de production (écarts). Cela devra inclure la formation du personnel quant au rôle et à la responsabilité qu'il occupe dans le processus de contrôle des concessions et des permis.**
 - **Concession – il s'agit d'une permission temporaire/sous condition attribuée pour utiliser ou faire sortir une quantité limitée de matériaux, de pièces détachées ou d'assemblages déjà fabriqués qui ne sont pas strictement conformes aux dessins et/ou aux spécifications approuvé(e)s.**
 - **Permis de production – il s'agit d'une permission temporaire/sous condition attribuée, avant la fabrication, pour utiliser des matériaux ou faire des pièces détachées ou des assemblages qui diffèrent des dessins et/ou des spécifications approuvé(e)s.**
- **C'est seulement quand un fournisseur est responsable de la conception, et que la non conformité est de catégorie mineure que le fournisseur peut disposer des produits en utilisant son propre système de non conformité. Les exigences doivent inclure :**
 - **Des concessions majeures (ayant une incidence sur la forme, la compatibilité, la fonction, la navigabilité, la sécurité, la force, la durée de vie, l'interchangeabilité, la**

maintenance, la fiabilité et/ou l'apparence qui peuvent engendrer une inquiétude chez l'utilisateur concernant son fonctionnement). Lorsqu'une concession majeure a été soulevée et soumise à Meggitt, en utilisant le format Meggitt (sauf accord contraire), alors des mesures correctives doivent être mise en place et la question de la non conformité close avant la livraison de la moindre pièce.

- *Il n'est pas nécessaire de soumettre les concessions mineures à Meggitt mais elles doivent être conservées et mises à disposition de Meggitt. Les questions de non conformité doivent être closes avant la livraison de la moindre pièce.*
- *Sauf accord formel contraire, aucun produit non conforme sous couverture de concession, ne devra être livré jusqu'à ce que la concession soit formellement acceptée par Meggitt.*

Produits retournés par Meggitt

- *Le fournisseur devra disposer d'un processus pour le contrôle des produits retournés par le client (Meggitt) et identifiés comme des produits non conformes.*
- *Les fournisseurs devront être avertis d'une non conformité d'un produit identifié par un rapport de mesures correctives au fournisseur (SCAR) ou son équivalent.*
- *Si le fournisseur n'est pas d'accord avec l'émission d'un rapport de non conformité de Meggitt, le fournisseur devra en informer Meggitt dans les deux (2) jours ouvrables à compter de la réception de la notification. Autrement, le fournisseur est réputé avoir accepté la responsabilité pour le rapport de non conformité.*
- *Le fournisseur devra remédier à la non conformité.*
- *Ce processus devra inclure les articles retournés remplacés en tant que faute non trouvée (FNF) ; en particulier ceux qui ont été retournés plus d'une fois.*

REMARQUE : *Meggitt ne devra pas accepter la re-livraison de tout produit qui échoue dans l'une des installations Meggitt et a été retourné plus d'une fois pour la même non-conformité.*

8.7.2. L'entreprise devra conserver les informations documentées qui :

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

9. ÉVALUATION DE PERFORMANCE

9.1. Surveillance, mesures, analyse et évaluation

9.1.1. Généralités

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Le fournisseur devra mettre en place des méthodes de management de la qualité standard pour des améliorations des produits et des processus comme celle des 5 pourquoi, le diagramme

d'Ishikawa (diagramme en arête de poisson), la démarche des 8D ou les 7 étapes, les 6S et l'analyse PFMEA et s'assurer que le personnel est convenablement formé à leur utilisation.

9.1.2. Satisfaction client

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Sauf accord spécifique avec Meggitt, le fournisseur devra :

- **Surveiller les performances de qualité et de livraison grâce aux indicateurs clés de performance.**
- **Garantir 100% de performance qualité par million de pièces (PPM) et 100% de performance de livraison dans les délais et en totalité (OTIF) ou comme convenu au tableau de bord Meggitt.**
- **Prendre les mesures correctives appropriées quand les performances de qualité et de livraison ne sont pas atteintes.**
- **Immédiatement avertir son contact Achats chez Meggitt quand les calendriers de livraison ne sont pas respectés et soumettre un plan de relance.**
- **Surveiller la mise en œuvre de plans d'amélioration et évaluer l'efficacité des résultats.**
- **Se préparer et participer aux revues de performance menées périodiquement par Meggitt.**

9.1.3. Analyse et évaluation

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

9.2. Audit interne

- 9.2.1.** L'entreprise devra mener des audits internes à des intervalles prévus pour fournir des informations sur le système de management de la qualité ;

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

Le fournisseur devra établir un système pour gérer de manière appropriée un programme d'audit interne incluant des audits des produits et des processus, pour vérifier la conformité des produits et processus liés aux produits livrés à Meggitt.

- 9.2.2.** L'entreprise devra :

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ DE MEGGITT ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉES PAR LES DESTINATAIRES UNIQUEMENT AUX FINS PRÉVUES LORS DE LEUR TRANSMISSION ET NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES À DES TIERS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE MEGGITT.

DOCUMENT NON MAÎTRISÉ LORSQU'IMPRIMÉ OU ENREGISTRÉ LOCALEMENT

- **Le programme d'audit programme devra être hiérarchisé en se basant sur les risques des produits et des processus.**
- **Le programme devra garantir que tous les produits Meggitt subissent un audit à des intervalles identifiés et à des étapes de production appropriées en utilisant un échantillon de produit choisi au hasard dans le processus de production courant.**
- **Les auditeurs devront être indépendants de la fonction faisant l'objet de l'audit et devront être formés de manière adéquate et expérimentés.**

9.3. Revue de management

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- **À la demande de Meggitt, le fournisseur devra fournir les données de qualité appropriées (graphiques, indicateurs, taux d'acceptation, constatations d'atelier, etc.) qui démontrent les performances de qualité internes du fournisseur et les mesures correctives prises pour éviter toute répercussion sur Meggitt.**

10. AMÉLIORATION

10.1. Généralités

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

10.2. Non conformité et mesures correctives

10.2.1. Lorsqu'une non conformité survient, y compris celle émanant de plaintes, l'entreprise devra :

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- **Le fournisseur devra utiliser des méthodes de contrôle des erreurs dans leur processus d'actions correctives lorsque cela est approprié.**
- **Le fournisseur devra établir un plan de protection client pour garantir la continuité de l'approvisionnement pendant que les produits non conformes font l'objet d'un examen.**
- **Le personnel impliqué dans le processus d'identification, d'examen et de clôture devra être convenablement formé aux méthodes de qualité applicables.**
- **Le fournisseur devra examiner/mettre à jour et être capable de démontrer l'analyse des modes de défaillances de processus et de leurs effets (PFMEA) et le plan de contrôle quand les actions correctives ont été identifiées.**
- **Les non conformités identifiées par Meggitt peuvent inclure des produits, des processus et des non conformités d'audit.**

- **Le fournisseur devra s'assurer que les mesures correctives exigées par Meggitt sont prises en compte dans les délais voulus. Sauf accord du département qualité de Meggitt ou de l'auditeur Meggitt, l'échéancier suivant devra être appliqué à tous les cas.**

Type de non conformité	Confinement	Cause profonde / Plan de mesures correctives	Clôture non conformité
Défaillance liée au produit	≤2 jours calendaires (48 heures)*	≤21 jours calendaires*	≤30 jours calendaires*
Résultat de l'audit	n/a		

*** le nombre de jours est compté à partir de la publication du rapport de non conformité (NCR)**

- **Si cela est demandé, le fournisseur devra documenter toutes les mesures prises pour rectifier la non conformité, y compris l'utilisation de la démarche 8D ou des normes de l'industrie (comme la norme AS13000 : Exigences de résolution de problèmes pour les fournisseurs).**
- **Lorsque les performances qualité d'un fournisseur ne répondent pas aux objectifs requis, Meggitt devra amorcer une interaction avec le fournisseur pour identifier les mesures correctives nécessaires et les améliorations. Cela peut inclure la demande d'un plan d'action formel et/ou d'une évaluation sur site.**

10.2.2. L'entreprise devra conserver les informations documentées comme preuves :

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

10.3. Amélioration continue

Les exigences de la norme AS/EN/JISQ91XX identifiées dans le "Tableau 1" de l'article 3.1 s'appliquent en ce qui concerne les produits ASD. Pour les autres secteurs, la norme ISO9001:2015 s'applique.

En plus de ce qui est susmentionné :

- **Le fournisseur devra maintenir un processus actif des enseignements tirés et utiliser une banque de données de produits, de capacités connues, de non conformités identifiées et des enseignements tirés dans le but d'une amélioration continue.**